



La fiscalité danoise

Actualisation au 05 janvier 2005

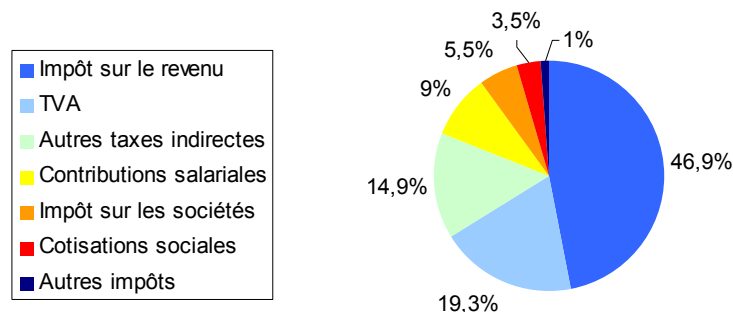
MINEFI – DGTPE

Introduction

Au Danemark, le montant total des impôts et des taxes collectés représente environ 50% du Produit Intérieur Brut (PIB). L'État prend en charge la garde des enfants, l'éducation, les allocations chômage, les prestations de santé, les retraites, les pensions de vieillesse ainsi que de nombreux autres services.

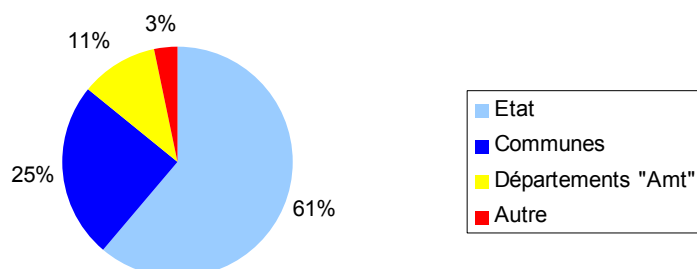
En 2004, les recettes totales générées par les impôts et les taxes devraient s'élever à 710 milliards de couronnes danoises, soit 95,15 milliards d'euros. Comme le montre le graphique suivant, l'impôt sur le revenu des personnes physiques est de loin l'impôt le plus important puisqu'il représente près de la moitié des recettes fiscales totales. Les autres impôts perçus par l'État sont notamment la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les droits d'accise, l'impôt sur les sociétés et les contributions salariales.

Ventilation des recettes fiscales par type d'impôt



En 2002, le Gouvernement libéral-conservateur danois a instauré un « gel des impôts », promesse faite pendant la campagne pour les législatives de 2001.

Ventilation des recettes fiscales par destinataires



IRPP

L'impôt sur le revenu des personnes physiques est exigible sur les salaires ainsi que sur la plupart des autres types de revenus, et notamment les bénéfiques des sociétés unipersonnelles. Les recettes fiscales sont redistribuées à l'Etat, aux départements (*Amt*) et aux communes.

Présentation simplifiée du système fiscal danois en 2004 :

Les citoyens danois de moins de 18 ans bénéficient d'un cadre d'imposition spécial.

Chaque citoyen de plus de 18 ans bénéficie d'un abattement de 36 800 couronnes danoises par an, soit 4933 euros, avant calcul de son impôt sur le revenu. De plus, diverses déductions peuvent intervenir liées aux cotisations de retraite versées, au paiement d'intérêts, aux frais de transport jusqu'au lieu de travail, au paiement de cotisations syndicales, etc, et font varier le montant de l'impôt à payer. Enfin, depuis 2004, un crédit d'impôt supplémentaire de 2,5% des revenus (plafond maximum de 938 euros) peut être déduit du revenu personnel dans le cadre des impôts locaux.

L'impôt sur le revenu perçu par l'Etat est calculé selon un barème progressif :

- Le taux d'imposition de base « *bundskat* » est égal à 5,5% et est calculé à partir du revenu personnel majoré des revenus positifs du capital et après déduction de l'abattement personnel. Si le revenu du contribuable est inférieur à 254 000 couronnes, soit 34 047 euros, celui-ci ne versera que cet impôt de base. Ce chiffre est à comparer à 26 540 euros en 2003 : ce changement significatif est un des éléments du « paquet de printemps » mis en place par le gouvernement danois, paquet de printemps qui est développé plus en avant dans ce document.
- Le taux d'imposition intermédiaire « *mellemskat* » est égal à 6% et est calculé à partir du revenu personnel majoré des revenus positifs nets du capital mais ne porte que sur la portion de ce revenu qui dépasse la tranche de base de 34 047 euros. Lorsque l'abattement personnel ou encore la tranche de base ne peuvent être pleinement utilisés, la fraction restante peut être transmise au conjoint.
- Le taux d'imposition supérieur « *topskat* » est égal à 15% et est calculé sur le revenu personnel majoré des revenus positifs nets du capital mais ne porte que sur la portion supérieure à 304 800 couronnes, soit 40 856 euros. La fraction de la tranche de base ne pouvant être pleinement utilisée, ne peut pas être transmise au conjoint du contribuable.

Au Danemark, le taux d'imposition supérieur s'applique sur des salaires relativement faibles comparés à d'autres pays. Ainsi, le salaire annuel moyen d'un travailleur industriel danois est touché alors qu'en France il faut gagner près de 4 fois le salaire annuel moyen d'un travailleur industriel pour être redevable de la tranche supérieure (12 fois aux Etats-Unis).

Les impôts locaux et départementaux varient selon le département et la commune de résidence du contribuable. La différence entre les taux appliqués par les différents départements et communes peut atteindre plusieurs points de pourcentage. En 2004, le taux d'imposition local/départemental global se situait entre 28,5 et 35,6% (32,6% en moyenne). Ce taux d'imposition est identique pour tous les contribuables résidant dans la même commune.

Une contribution salariale est calculée sur tous les revenus des personnes physiques, sous forme de pourcentage du revenu brut. Cette contribution s'élève à 8% et peut être comparée à la CSG.

Divers impôts et contributions mineurs viennent s'ajouter aux impôts cités ci-dessus, parmi lesquels la contribution obligatoire au régime d'assurance vieillesse complémentaire des salariés danois (ATP, partiellement payée par l'employeur) et l'impôt versé par les membres de l'Église luthérienne danoise (Église nationale danoise non séparée de l'Etat).

Exemple pratique :

Un plafonnement de l'imposition assure que l'impôt sur le revenu versé à l'État, aux départements et aux collectivités locales ne peut excéder 59% du revenu du contribuable. L'impôt sur l'Eglise, l'ATP et certains régimes d'assurance vieillesse par capitalisation ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Taux impôts locaux (Eglise inclus)	33,3 %
Abatement personnel	36.800
Taux de base	5,5 %
Taux moyen	6,0 %
Plafond tranche inférieure	254.000
Taux supérieur	15 %
Plafond tranche moyenne	304.800
Contributions salariales	8 %

Salaires	350.000
Contributions salariales	0,08*350.000 28.000
Revenu personnel	(350.000 – 28.000) 322.000
Crédit d'impôt supplémentaire	7.000
Revenu imposable	(322.000- 7.000) 315.000
Impôts locaux	(315.000– 36.800)*0,333 91.806
Tranche inférieure	(322.00-36.800)*0,055 15.686
Tranche moyenne	(322.000-254.00)*0,06 4.080
Tranche supérieure	(322.000-304.800)*0,15 2.580
Impôt sur le revenu	114.152
Contributions salariales	28.000
Total	142.152



www.toldogskat.dk

L'impôt sur le revenu est prélevé à la source et c'est l'employeur qui assure sa collecte et son versement à *Told-og Skat*, la Direction des Douanes et des Impôts danoise. La déclaration d'impôts annuelle est aujourd'hui entièrement automatisée pour la plupart des citoyens. *Told-og Skat* leur envoie un relevé mentionnant toutes les informations transmises par les employeurs, les banques, les bureaux de sécurité sociale, etc. Pour la majorité des contribuables, aucune autre information n'est requise et ils n'ont donc pas à effectuer d'autre démarche. Lorsque des ajouts ou des modifications sont nécessaires, le contribuable doit signaler les corrections par téléphone, sur Internet ou par courrier à *Told-og Skat*.

Impôt sur les sociétés

Le Danemark compte plus de 70000 sociétés. L'impôt sur les sociétés est géré conjointement par l'administration centrale des Douanes et des Impôts et par les centres régionaux des douanes et des impôts.

Régime général

Fin 2004, le Parlement danois a voté en faveur d'une baisse de l'impôt sur les sociétés de deux points, le taux de l'IS passant de 30 à 28% dès le 1^{er} janvier 2005 (début de la nouvelle année fiscale au Danemark).

L'IS est versé sous forme d'impôt prévisionnel deux fois par an. Le bénéfice imposable ordinaire réalisé par les sociétés pendant l'exercice fiscal est évalué selon des règles similaires à celles appliquées au revenu des personnes physiques.

Régime applicable aux coopératives

Il existe au Danemark une fiscalité propre aux coopératives (*andelsbeskatning*) qui s'applique à celles satisfaisant certaines conditions :

- la société doit compter au moins 10 employés,
- la part du capital détenue par les non membres ne doit pas excéder 25% du capital de la coopérative.

Si tel est le cas, alors le calcul du revenu imposable résulte de la manière dont est réparti le chiffre d'affaires entre les membres et les non membres de la coopérative :

- soit le revenu imposable correspondra à 4% du chiffre d'affaires global de la coopérative diminué du chiffre d'affaires des membres de la coopérative (ceux-ci étant soumis à l'impôt sur le revenu pouvant atteindre jusqu'à 59%),
- soit le revenu imposable correspondra à 6% de ce montant restant.

Le bénéfice fictif obtenu est imposé à hauteur de 14,3% contre un taux d'IS au Danemark de 30% en 2004, abaissé à 28% à partir du 1^{er} janvier 2005.

Exemple de la différence de taux d'imposition entre les coopératives et les sociétés anonymes au Danemark (paru dans *Berlingske* le 10/12/2004) :

Millions de couronnes danoises	Bénéfices des 5 dernières années	Impôts payés ces 5 dernières années	Taux imposition
Arla Foods a.m.b.a	4 020*	225*	6%
Danish Crown a.m.b.a	6 092	441	7%
Dansk Landrugs Grovareselskab a.m.b.a	509	110	22%
Dansk Supermarked A/S	7 125	4 711	34%
TDC A/S	28 666	17 928	37%

* Seulement les 4 dernières années

Taxation des capitaux et impôt foncier

L'impôt foncier est perçu par les communes et les départements sur tous les types de biens immobiliers. Les valeurs foncières sont taxées à un taux fixé chaque année par les communes et les départements. De plus, des charges sont perçues sur les bâtiments affectés à l'administration ou à des activités commerciales en zone urbaine.

C'est *Told-og Skat* qui assure l'évaluation des biens et les valeurs foncières sont réévaluées sur une base annuelle.

TVA

La Taxe sur la Valeur Ajoutée est payée par les entreprises à tous les stades de la production et de la distribution des biens et services, y compris le secteur agricole. Pour déterminer la TVA due, les entreprises calculent la différence entre la TVA payée sur les achats et celle perçue sur les ventes. *Told-og Skat* collecte la TVA auprès des quelques 400 000 entreprises assujetties.

Contrairement à la plupart des autres pays, **le Danemark applique un taux de TVA unique de 25%**. L'éducation, les services financiers, les assurances, le transport de passagers et la presse ne sont pas soumis à la TVA.

Douanes

Pour connaître le droit de douane d'un produit en fonction de son pays d'origine, consulter la base de données du TARIC :

www.europa.eu.int

En raison de l'évolution vers le marché unique européen, la nature des procédures douanières a changé lors de la décennie écoulée d'autant plus que plus des 2/3 des opérations de commerce extérieur du Danemark sont effectuées avec les autres membres de l'Union Européenne.

Ainsi, seules les marchandises originaires des pays hors UE restent sujettes à droits de douanes éventuels. Pour les produits industriels ce droit de douane peut être de 5 à 14%. Des droits réduits ou même à taux zéro s'appliquent sur certains produits originaires de pays avec lesquels l'UE a un accord.

Contributions indirectes

Produits à droits spécifiques :

Chocolat, cacao en poudre, confiseries, réglisse, chewing-gum, produits contenant des noisettes, glaces, boissons non alcoolisées, café, thé, tabac à chiquer, papier à cigarettes, ampoules électriques, fusibles, produits dérivés du charbon, récipients au détail en verre, plastique, métal (en fait tout les emballages et notamment ceux des boissons), assiettes, gobelets et couverts en plastique jetables, désherbants, produits contenant du CFC, piles rechargeables, terre, gravier et argile.

En plus des droits de douane normalement prélevés, des droits spécifiques, qu'ils soient harmonisés au sein de l'EU ou bien déterminés au niveau national, s'appliquent pour nombre de produits. Même s'ils sont les moins élevés des pays nordiques et ont été abaissés par deux fois en 2003 et 2004, cette fiscalité a naturellement un impact sur le prix de détail.

Les droits spécifiques harmonisés au sein de l'EU couvrent actuellement un nombre restreint produits tels que les huiles minérales, l'alcool, les boissons alcoolisées et le tabac.

En addition, le Danemark prélève des droits spécifiques, *punktafgifter*, sur les marchandises dites de luxe, droits collectés auprès des importateurs et qui vont de 5 couronnes danoises (moins d'un euro) pour un kilo de thé par exemple, jusqu'à 229 couronnes danoises (31 euros) par kilo de tabac à chiquer.

De plus, depuis les années 90, une nouvelle forme de taxe d'accise a été mise en place : la taxe d'accise "verte" est prélevée sur la consommation de biens polluants ou de ressources dites rares (eau, pétrole, essence, électricité, etc).

Enfin, une taxe d'enregistrement des véhicules d'environ 180% est prélevée sur les véhicules à moteur. On estime ainsi à 200 l'indice du prix de vente des voitures au Danemark (base 100 : prix de vente moyen dans la zone euros ; France 98).

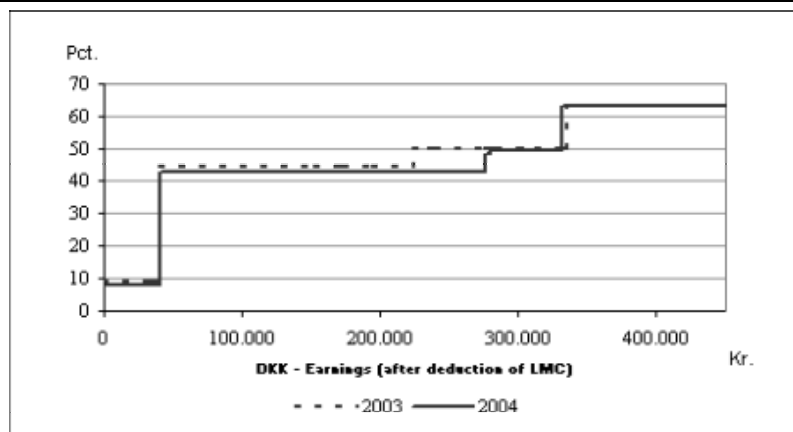
Baisse des impôts

Le Gouvernement d'Anders Fogh Rasmussen a pris l'initiative en mars 2004 d'annoncer un paquet de mesures qui devraient augmenter le revenu disponible des ménages de quelque 18 milliards (2,42 milliards d'euros) sur moins de deux ans, dont on espère qu'ils seront réinjectés dans l'économie au profit de l'emploi.

Les mesures fiscales contenues dans le paquet de printemps :

- **Baisse des prélèvements obligatoires** : suspension pour deux ans des versements à SP (contribution retraite obligatoire de 1% du salaire brut, introduite en 1999 sur la même assiette que la CSG) ce qui devrait augmenter le revenu disponible de 4 milliards de couronnes danoises par an (536 millions d'euros).
- **Mise en œuvre anticipée et accélérée du train de mesures de réductions d'impôts** décidée à l'automne 2003. L'effet d'augmentation du revenu disponible est estimé 4 milliards de couronnes danoises en 2004 et 2,5 milliards en 2005 (soit quelque 916 millions d'euros en tout sur 2 ans).

Comparaison du taux marginal de l'impôt sur le revenu en 2003 et 2004 :



Le Gouvernement estime que ces deux mesures devraient générer un revenu disponible complémentaire de 6 000 couronnes danoises (805 euros) en moyenne par foyer en 2004, ce qui correspond à une augmentation du revenu net de 1,8%. Si l'on comptabilise également les mesures déjà implémentées depuis janvier 2004 (qui portent essentiellement sur une réduction des impôts sur le revenu), l'augmentation du revenu disponible pour un foyer moyen serait de 11 300 couronnes danoises en 2004, soit l'équivalent de 126 euros par mois.

Adresses utiles

- Direction des Douanes et des Impôts danoise : *Told-og Skat*, www.toldogskat.dk
- Ministère des Affaires Étrangères danois : *Udenrigsministeriet*, www.um.dk
- *Copenhagen Capacity* : www.copcap.com

Enfin, vous pouvez vous référer à la fiche de synthèse sur la fiscalité des expatriés disponible sur le site Internet de la Mission Economique, www.missioneco.org/danemark